

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2021

---

Présents : Jean-Claude DOUGNAC, Pierre CAZENEUVE, Albert CIGAGNA, Emilie COURTOUX, Elsa GUINGAN, Jean-Pierre JOULIA, Brigitte MAUCLAIR, Véronique PARENTI, Lucette SALANDINI, Sébastien VILLEMUR.

Absents excusés : Manuel ALCAIDE, Danielle BODIN, Marilynne FEUILLERAT, Florence VILLARDI, Geoffrey ZORZI.

Secrétaire de séance : Elsa GUINGAN.

### **Objet : Attribution de subventions aux associations Exercice 2021**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les associations peuvent être soutenues financièrement par la Mairie de Mazères/Salat dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir sur la commune.

Il précise qu'une enveloppe annuelle de 13 000,00 € a été inscrite à l'article budgétaire 6574 - subventions de fonctionnement aux associations - sur le budget communal de 2021.

Sur cette enveloppe, 1 600,00 € ont déjà été attribués et il reste donc 11 400,00 € de crédits disponibles à répartir entre les différentes associations.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes dans l'enveloppe des crédits disponibles inscrits sur le budget de l'exercice 2021 :

- L'Usine Théâtre	1 000,00 €
- Mazères Cassagne Sports Rugby	4 800,00 €
- Boussens Cassagne Mazères Tennis	400,00 €
- Mazères Cassagne Sports Montagne	100,00 €
- Mazères Cassagne Sports Gym Loisirs	100,00 €
- Mazères Cassagne Volley	300,00 €
- Assoc. Restauration Chapelle Ste-Matrone	100,00 €
- Assoc. Intercommunale Chasse Mazères Montsaunès	300,00 €
- Salat Salat	2 000,00 €
- Freddy Morezon P.R.O.D	1 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1° Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de dix mille cents euros (10 100,00 €) répartie comme listé ci-dessus;

2° Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget 2021 de la commune de Mazères sur Salat ;

3° Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires au versement des subventions attribuées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et la séance est levée à 19 h.